

19/09/2015

Le sport sur ordonnance

SPORT SANTÉ Le Sport Athlétique Mérignacais signe une charte destinée à favoriser le développement de la pratique sportive adaptée auprès de personnes malades

OLIVIER DELHOUMEAU

o.delhoumeau@sudouest.fr

L'idée du sport sur ordonnance fait son chemin. En atteste le texte défendu par l'ancienne ministre des Sports, Valérie Fourneyron.

Voté par l'Assemblée nationale en avril dernier, cet amendement vise à offrir un cadre législatif à la prescription médicale d'une activité sportive pour des patients inscrits dans un parcours de soins.

Le SAM fera-t-il partie des clubs sportifs précurseurs en la matière ? C'est probable. La structure omnisports vient en effet de valider une charte positionnant l'accès à l'activité physique et sportive comme un droit fondamental et un besoin pour tous. Les autres signataires sont l'Association des malades et opérés cardiaques (l'Amoc) et le Collège aquitain de prévention cardio-vasculaire, présidé par le Dr Noël Ohayon.

Deux ateliers pour l'instant
La promotion au sens large de pratique sportive est évidemment une bonne chose. « L'intérêt de la charte, c'est qu'elle formalise la volonté de s'occuper aussi des personnes atteintes d'une maladie cardiovasculaire ou chronique (asthme, diabète, insuffisance respiratoire), avec une approche adaptée. »

Au-delà des bonnes intentions



Michel Cadilhon, président du SAM omnisports, signe la charte.

PHOTO SAM

affichées, le SAM, l'Amoc et le CAPCV se veulent véritablement acteurs de la démarche, via la mise en place d'ateliers spécifiques. Initiés fin 2014, ces outils ont été affinés et reconduits à la rentrée. Ils sont actuellement au nombre de deux : un atelier cardio et un autre dédié aux douleurs chroniques, comme les problèmes de dos par exemple.

Les créneaux horaires ouverts à

ce jour sont déjà pleins. Toutefois, si d'autres personnes se manifestent, « on en créera de nouveaux », certifie Francis Jamme et Antoine Défossé, coresponsables de la cellule de cohésion sociale du SAM.

Sensibilisation des médecins

Les activités sont encadrées par des spécialistes, issus du Groupement d'employeurs APA (activité physi-

que adaptée) Santé Nutrition, basé à la Maison de la promotion sociale, localisée à Artigues-près-Bordeaux.

« Les enseignants en APA disposent des compétences requises pour travailler avec ces publics fragilisés. Ils doivent être titulaires au minimum d'une licence universitaire. En l'occurrence, ceux employés par notre GE disposent d'un master APA. Ils connaissent parfaitement les pathologies et les milieux d'accueil », explique Bernard Robert, enseignant chercheur à la Faculté des sports de Bordeaux et président de cette structure associative.

L'objet de la charte est aussi de rassurer les médecins généralistes responsables du contenu des ordonnances de leurs patients. Des actions d'information seront menées en direction des professionnels de santé mérignacais.

Le document prévoit également des échanges entre les enseignants APA et les éducateurs du SAM, de manière à intégrer progressivement les adhérents des ateliers vers les sections traditionnelles du club.

Renseignements complémentaires auprès d'Antoine Défossé au 07 81 82 13 46 ou sam.adefosse@free.fr
Tarif des ateliers : 35 euros par mois sur 11 mois, de septembre 2015 à juillet 2016.